

**CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DU CENTRE-EST**

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 AOÛT 2025

**CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DU CENTRE-EST**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé des résultats	5
État consolidé des gains et des pertes de réévaluation	6
État consolidé de la variation de la dette nette	7
État consolidé des flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9



RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario (opérant sous la raison sociale du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est) sont la responsabilité de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11. Ces états consolidés sont préparés selon les méthodes comptables énumérées à la note complémentaire 1.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent l'exercice en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant les prochaines périodes.

La direction du Conseil tient un système de contrôle interne conçu pour offrir une assurance raisonnable selon laquelle l'actif est protégé, les opérations sont autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires, et selon laquelle des renseignements d'ordre financier fiables sont disponibles afin de permettre de dresser des états financiers. Ces systèmes sont contrôlés et évalués par la direction.

Le comité de vérification se réunit avec la direction et les auditeurs externes afin d'étudier les états financiers et de discuter les questions importantes de présentation des données financières ou de contrôle interne avant leur approbation.

Les états financiers consolidés ont été audités par Marcil Lavallée, auditeurs externes indépendants nommés par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers consolidés décrit leur responsabilité, l'étendue de leur audit et leur opinion relativement aux états financiers consolidés du Conseil.

Marc Bertrand
Directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier

Julie Cardinal, CPA, MBA
Directrice exécutive des Services administratifs

Ottawa (Ontario)
Le 9 décembre 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux conseillères et aux conseillers scolaires
du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du Conseil scolaire de district catholique du Centre-Est de l'Ontario (opérant sous la raison sociale du Conseil des écoles catholiques du Centre-Est) (le « Conseil »), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2025 et les états consolidés des résultats, des gains et pertes de réévaluation, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 août 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation - Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention des lecteurs sur la note complémentaire 1 des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué en conformité avec les exigences du ministère de l'Éducation de l'Ontario.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable décrit à la note complémentaire 1, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

MOORE
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Responsabilit  s de l'auditeur    l'  gard de l'audit   tats financiers consolid  s

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les   tats financiers consolid  s pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, et de d  livrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond    un niveau   lev   d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada permettra toujours de d  tecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent r  sulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont consid  r  es comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre    ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les d  cisions   conomiques que les utilisateurs des   tats financiers consolid  s prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit r  alis   conform  ment aux normes d'audit g  n  ralement reconnues du Canada, nous exer  ons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et   valuons les risques que les   tats financiers consolid  s comportent des anomalies significatives, que celles-ci r  sultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en   uvre des proc  dures d'audit en r  ponse    ces risques, et r  unissons des   l  ments probants suffisants et appropri  s pour fonder notre opinion. Le risque de non-d  tection d'une anomalie significative r  sultant d'une fraude est plus   lev   que celui d'une anomalie significative r  sultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses d  clarations ou le contournement du contr  le interne;
- nous acqu  rons une compr  hension des   l  ments du contr  le interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des proc  dures d'audit appropri  es aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacit   du contr  le interne du Conseil;
- nous appr  cions le caract  re appropri   des m  thodes comptables retenues et le caract  re raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de m  me que des informations y aff  rentes fournies par cette derni  re;
- nous tirons une conclusion quant au caract  re appropri   de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuit   d'exploitation et, selon les   l  ments probants obtenus, quant    l'existence ou non d'une incertitude significative li  e    des   v  nements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacit   du Conseil    poursuivre son exploitation. Si nous concluons    l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les   tats financiers consolid  s au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas ad  quates, d'exprimer une opinion modifi  e. Nos conclusions s'appuient sur les   l  ments probants obtenus jusqu'   la date de notre rapport. Des   v  nements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil    cesser son exploitation;
- nous   valuons la pr  sentation d'ensemble, la structure et le contenu des   tats financiers consolid  s, y compris les informations fournies dans les notes, et appr  cions si les   tats financiers consolid  s repr  sentent les op  rations et   v  nements sous-jacents d'une mani  re propre    donner une image fid  le.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'  tendue et le calendrier pr  vus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute d  ficience importante du contr  le interne que nous aurions relev  e au cours de notre audit.



Comptables professionnels agr   s, experts-comptables autoris  s

Ottawa (Ontario)
Le 9 d  cembre 2025

Marcil Lavall  e

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 AOÛT 2025

	2025	2024
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse et quasi-espèces	26 571 345 \$	15 795 295 \$
Débiteurs	31 169 568	47 904 882
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Paiements de subvention différés (note 3)	21 175 986	23 302 834
Débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées (note 4)	90 023 156	98 737 563
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	168 940 055	185 740 574
PASSIFS		
Emprunts temporaires (notes 5 et 6)	22 959 216	23 290 575
Créditeurs et charges à payer	26 720 293	45 096 311
Créditeurs – Gouvernement de l'Ontario	1 751 106	430 717
Revenus reportés (note 7)	11 892 554	10 977 251
Avantages sociaux futurs (note 8)	4 743 970	4 327 790
Apports en capital reportés (note 9)	406 482 108	401 269 940
Dette à long terme nette (note 10)	72 756 386	81 819 226
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	15 967 110	11 115 276
TOTAL DES PASSIFS	563 272 743	578 327 086
DETTE NETTE	(394 332 688)	(392 586 512)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Frais payés d'avance	2 983 055	2 878 837
Stocks de fournitures	60 000	73 979
Immobilisations corporelles (note 12)	589 865 233	567 301 082
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	592 908 288	570 253 898
EXCÉDENT ACCUMULÉ		
Excédent accumulé lié aux activités (note 13)	198 575 600	177 667 386
Gains (pertes) de réévaluation cumulé(e)s	-	-
TOTAL DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ	198 575 600 \$	177 667 386 \$

AU NOM DU CONSEIL



, présidente du Conseil



, directeur de l'éducation et secrétaire-trésorier du Conseil

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

	2025		
	Budget (note 2)	Réel	2024
REVENUS			
Financement principal de l'éducation (note 14)	418 187 343 \$	468 564 025 \$	416 282 996 \$
Subventions provinciales – autres	19 379 887	16 525 407	56 012 539
Autres revenus – conseils scolaires	585 000	2 101 924	1 140 282
Autres droits de scolarité et revenus	11 321 603	24 343 428	22 038 082
Revenus de placement	393 596	1 534 209	1 566 924
Collecte de fonds des écoles	7 385 000	9 950 796	9 296 904
Amortissement des apports en capital reportés (note 9)	21 504 503	24 527 734	22 770 310
TOTAL DES REVENUS	478 756 932	547 547 523	529 108 037
CHARGES (note 15)			
Enseignement	351 813 970	390 019 149	379 589 099
Administration	11 520 532	13 080 333	12 794 373
Transport	27 378 354	27 447 735	26 611 872
Installations destinées aux élèves	59 734 353	67 760 709	63 875 305
Autres charges	15 567 781	18 489 805	32 670 872
Activités financées par les écoles	7 385 000	9 841 578	9 138 627
TOTAL DES CHARGES	473 399 990	526 639 309	524 680 148
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	5 356 942	20 908 214	4 427 889
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	176 691 039	177 667 386	173 239 497
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	182 047 981 \$	198 575 600 \$	177 667 386 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

ÉTAT CONSOLIDÉ DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

	2025	2024
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉ(E)S AU DÉBUT DE L'EXERCICE	- \$	- \$
Gains (pertes) de réévaluation non réalisé(e)s	-	-
Gains (pertes) de réévaluation reclassé(e)s dans l'état des résultats	-	-
Gains (pertes) de réévaluation net(te)s de l'exercice	-	-
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉ(E)S À LA FIN DE L'EXERCICE	- \$	- \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

	2025			
	Budget (note 2)	Réel	2024	
EXCÉDENT ANNUEL LIÉ AUX ACTIVITÉS	5 356 942	\$ 20 908 214	\$ 4 427 889	\$
ACTIVITÉS LIÉES AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	-	-	757 697	
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles affecté aux revenus reportés	-	-	(730 288)	
Acquisition d'immobilisations corporelles et ajout des immobilisations corporelles – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(37 325 437)	(49 979 338)	(67 180 390)	
Amortissement des immobilisations corporelles	23 815 849	27 705 296	24 978 317	
Variation des immobilisations corporelles pour l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations	-	(290 109)	(394 116)	
	(13 509 588)	(22 564 151)	(42 568 780)	
ACTIFS NON FINANCIERS – AUTRES				
Acquisition de stocks de fournitures	-	-	(236 562)	
Utilisation des stocks de fournitures	-	13 979	332 801	
Acquisition de frais payés d'avance	(8 420 724)	(8 524 942)	(12 711 825)	
Utilisation des frais payés d'avance	8 420 724	8 420 724	18 812 415	
	-	(90 239)	6 196 829	
VARIATION DE LA DETTE NETTE EXCEPTION FAITE DES GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NET(TE)S	(8 152 646)	(1 746 176)	(31 944 062)	
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NET(TE)S	-	-	-	
VARIATION DE LA DETTE NETTE	(8 152 646)	(1 746 176)	(31 944 062)	
DETTE NETTE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(388 481 547)	(392 586 512)	(360 642 450)	
DETTE NETTE A LA FIN DE L'EXERCICE	(396 634 193)	\$ (394 332 688)	(392 586 512)	\$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025

	2025	2024
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent de l'exercice	20 908 214 \$	4 427 889 \$
Amortissement des immobilisations corporelles	27 705 296	24 978 317
Amortissement des apports en capital reportés	(24 527 734)	(22 770 310)
Sources et (utilisations) :		
Diminution (augmentation) des débiteurs	16 735 314	(9 250 299)
Diminution des débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Paiements de subvention différés	2 126 848	9 162 962
Diminution des débiteurs – Gouvernement de l'Ontario – Immobilisations approuvées	8 714 407	9 749 135
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	(18 376 018)	9 729 370
Augmentation (diminution) des créditeurs – Gouvernement de l'Ontario	1 320 389	(31 563)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	915 303	(2 282 230)
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles affecté aux revenus reportés	-	(3 921 177)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	416 180	(205 911)
Diminution (augmentation) des frais payés d'avance	(104 218)	6 100 590
Diminution des stocks de fournitures	13 979	96 239
Règlement des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(113 275)	(55 529)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	35 734 685	25 727 483
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Produits de disposition d'immobilisations corporelles	-	6 591 453
Acquisition d'immobilisations corporelles	(45 304 338)	(67 171 891)
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement en immobilisations	(45 304 338)	(60 580 438)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation nette des placements temporaires	-	-
Flux de trésorerie liés à l'activité d'investissement	-	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Variation nette des emprunts temporaires	(331 359)	4 990 000
Remboursement de la dette à long terme	(9 062 840)	(8 628 315)
Ajouts aux apports en capital reportés	29 739 902	47 675 623
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	20 345 703	44 037 308
AUGMENTATION DE L'ENCAISSE ET QUASI-ESPÈCES	10 776 050	9 184 353
ENCAISSE ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	15 795 295	6 610 942
ENCAISSE ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE	26 571 345 \$	15 795 295 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés par la direction conformément au référentiel comptable décrit ci-après.

a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la *Loi sur l'administration financière*, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences et méthodes comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 édictées en vertu de la *Loi sur l'administration financière*.

La *Loi sur l'administration financière* exige que les états financiers consolidés soient préparés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les Normes comptables canadiennes pour le secteur public à partir de leur exercice clos le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la *Loi sur l'administration financière*. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services soient inscrites comme des apports en capital reportés. Les apports en capital reportés doivent ensuite être amortis et le revenu constaté sur la durée de vie utile restante du bien en question. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, l'entité constate une réduction proportionnelle des apports en capital reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions proviennent des paiements de transfert du gouvernement, des apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, des recettes de l'impôt foncier.

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 pour les immobilisations sont significativement différentes des exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public en vertu desquelles :

- les paiements de transfert du gouvernement doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont atteints sauf si le paiement de transfert est assorti de stipulations créant un passif pour le bénéficiaire, conformément au chapitre SP 3410 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public;
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Par conséquent, le revenu constaté à l'état consolidé des résultats et certains revenus reportés et apports en capital reportés pourraient être enregistrés différemment en vertu des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus et les charges du périmètre comptable. Le périmètre comptable est constitué de toutes les organisations redevables de l'administration de leurs affaires et de leurs ressources financières envers le Conseil et qui sont contrôlées par le Conseil.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, les passifs, les revenus et les charges des différentes organisations qui existent au niveau scolaire et qui sont soumis à l'autorité du Conseil, sont intégrés dans les états financiers consolidés.

Les participations dans les partenariats du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, du bâtiment ayant deux écoles jointes à Kingston et de la Fondation des écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario sont comptabilisées selon la méthode de la consolidation proportionnelle dans les états financiers consolidés du Conseil (notes 19, 20 et 21).

Les opérations entre les services et les organisations contrôlées, de même que leurs soldes respectifs, sont éliminés.

c) Utilisation d'estimations

Afin de préparer les états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, la direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses ayant une incidence sur les montants présentés de l'actif et du passif de même que sur la présentation de l'actif et du passif éventuels, à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants présentés à titre de revenus et de charges au cours de l'exercice. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Il existe une incertitude en matière de mesure touchant l'estimation du passif pour les obligations de mise hors service d'immobilisations de 15 967 110 \$. Ces estimations sont assujetties à des incertitudes en raison de plusieurs facteurs externes, notamment, sans s'y limiter, de l'information incomplète sur l'étendue des matières contrôlées utilisées (p. ex. amiante se trouvant dans des matériaux de construction non accessibles), les dates de règlement non déterminées, l'affectation des coûts entre les activités requises et discrétionnaires, l'évolution du taux d'escompte et/ou la proximité d'autres règlements futurs d'obligations. Il existe aussi des estimations significatives portant sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles, l'évaluation des frais courus compris dans les créditeurs et charges à payer et les hypothèses actuarielles qui sous-tendent le passif au titre des avantages sociaux futurs.

d) Encaisse et quasi-espèces

L'encaisse et quasi-espèces du Conseil sont composés du solde bancaire et, s'il y a lieu, des dépôts à terme, dont l'échéance n'excède pas trois (3) mois à partir de la date d'acquisition.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

e) Revenus reportés

Certains montants sont reçus conformément à la législation, à la réglementation ou à une entente et ne peuvent être utilisés que dans le cadre de l'exécution de certains programmes, services, obligations de prestation ou transactions. Ces montants sont constatés à titre de revenus de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées ou les services sont offerts.

f) Apports en capital reportés

Les contributions reçues ou à recevoir aux fins de l'acquisition ou du développement d'une immobilisation corporelle amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'immobilisation corporelle sont inscrites à titre d'apports en capital reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 en vertu de la *Loi sur l'administration financière*. Ces montants sont inscrits comme des revenus au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation sous-jacente. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- les paiements de transfert du gouvernement reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les autres apports grevés d'affectations externes reçus ou à recevoir aux fins d'immobilisations;
- les revenus tirés autrefois de l'impôt foncier qui servaient à financer des immobilisations.

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le Conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés.

Dans le cadre des conventions collectives ratifiées, les fiducies de soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) suivantes ont été établies en 2016-2017 : AEFO et FEESO. Les FSSBE suivantes ont été établies en 2017-2018 : SCFP, APNS et ADFO. Les FSSBE offrent des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel), aux autres membres du personnel du conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations sont offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. Le Conseil n'est plus responsable d'offrir des prestations aux employés membres de l'AEFO, de la FEESO, du SCFP, de l'APNS et de l'ADFO. Au moment du transfert des avantages sociaux pour les soins de santé, les soins dentaires et l'assurance-vie des groupes d'employés aux FSSBE, les conseils scolaires doivent remettre mensuellement le montant négocié par équivalent à temps plein (ETP). Le financement pour les FSSBE est basé sur le financement existant des avantages sociaux qui est intégré dans le financement principal de l'éducation (FPE) et le financement additionnel du Ministère sous la forme d'une contribution de la Couronne et d'un ajustement pour la stabilité.

Selon les ententes antérieures et les groupes d'employés, le Conseil offre des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie aux retraités de tous les groupes et continue de prendre en charge les obligations du paiement des prestations couvertes pour ceux qui sont en invalidité de longue durée et pour certains retraités qui sont à la retraite par ces régimes.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La comptabilisation des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs est effectuée ainsi :

- i. Les coûts des régimes de retraite et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis par calcul actuariel fondé sur les meilleures estimations de la direction relatives à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, l'évolution des coûts de l'assurance et des soins de santé, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul actuariel des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service en date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives au taux d'actualisation. Tous les gains ou pertes actuariel(le)s attribuables aux changements du taux d'actualisation sont amorti(e)s sur la durée moyenne estimée du reste de la carrière d'un groupe d'employés.
- ii. En ce qui concerne les obligations relatives aux prestations qui découlent d'événements particuliers survenant de temps à autre, comme les obligations applicables aux indemnités des accidentés du travail, le coût est constaté immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements. Tous les gains actuariels et toutes les pertes actuarielles ayant trait à ces prestations sont constaté(e)s immédiatement au cours de l'exercice de survenance des événements.
- iii. Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, sont les cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de l'exercice.

h) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, moins les amortissements cumulés. Le coût d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, à sa construction ou à son amélioration, à des activités de mise à la retraite exigées par la loi ou le contrat, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant.

Les contrats de location-acquisition dans le cadre desquels un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location-exploitation et les paiements connexes sont imputés aux charges à mesure que celles-ci sont engagées.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations sont amorties sur leur durée de vie utile estimative selon la méthode linéaire sur les périodes suivantes :

Aménagements de terrains ayant une durée de vie limitée	15 ans
Bâtiments	40 ans
Autres bâtiments	20 ans
Structures non permanentes	20 ans
Équipements	5 à 15 ans
Fournitures initiales	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériels informatiques	3 ans
Logiciels	5 ans
Véhicules	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Les immobilisations en construction ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

La durée de vie utile estimative des immobilisations peut faire l'objet d'une révision lorsque des événements importants qui justifient une telle révision se sont produits.

Les immobilisations définitivement mises hors service et conservées en attendant leur revente sont comptabilisées au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût englobe les montants consacrés aux améliorations visant à les préparer pour la vente ou à les viabiliser. Tout bâtiment définitivement mis hors service n'est plus amorti et sa valeur comptable est réduite à sa valeur résiduelle. Les immobilisations qui répondent aux critères de ce qui constitue un actif financier sont reclassées dans l'état consolidé de la situation financière comme « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs non financiers dans les présents états financiers consolidés.

i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHSI) sont des provisions pour les obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles qui sont utilisées ou ne sont plus utilisées à des fins productives.

Un passif lié aux OMHSI est comptabilisé quand, à la date de clôture :

- il existe une obligation statutaire, contractuelle ou juridique d'engager des coûts de mise hors service liés à une immobilisation corporelle;
- la transaction ou l'événement passé qui donne lieu au passif a eu lieu;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- une estimation raisonnable du montant peut être effectuée.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

i) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (suite)

Un montant correspondant est ajouté à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle concernée et est ensuite amorti au cours de sa durée de vie utile restante.

Les montants estimés des coûts futurs de la mise hors service de l'immobilisation sont révisés chaque année et ajustés afin de tenir compte de la meilleure estimation actuelle du passif. Des ajustements peuvent résulter de modifications des hypothèses utilisées pour estimer le montant nécessaire au règlement de l'obligation. Ces montants sont comptabilisés comme étant une augmentation ou une diminution de la valeur comptable du passif lié à l'obligation de mise hors service de l'immobilisation, en y apportant un ajustement correspondant de la valeur comptable de l'immobilisation concernée. Si l'immobilisation concernée n'est plus utilisée de manière productive, toute variation ultérieure de l'estimation du passif lié à l'OMHSI est comptabilisée en charges de l'exercice concerné.

j) Paiements de transfert

Les paiements de transfert, qui englobent les subventions législatives, sont constatés dans les états financiers consolidés au cours de l'exercice pendant lequel surviennent les événements donnant lieu au transfert, à la condition que les transferts soient autorisés, que les critères d'admissibilité soient respectés et que des estimations raisonnables du montant puissent être faites. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des stipulations créant un passif, ils sont reportés et constatés ultérieurement comme revenus lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement de l'Ontario 395/11, comptabilisés comme des apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus des états financiers consolidés des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement que l'actif sous-jacent.

k) Revenus de placement

Les revenus de placements sont comptabilisés à titre de revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placement réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagements scolaires et l'éducation spécialisée sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

l) Recettes de l'impôt foncier

Selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, l'entité qui détermine et établit le taux d'impôt comptabilise les recettes dans ces états financiers, qui dans le cas du Conseil, est la province de l'Ontario. Par conséquent, les recettes de l'impôt foncier reçues des municipalités sont comptabilisées et incluses dans le financement principal de l'éducation.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

1. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

m) Autres droits de scolarité et autres revenus

Les autres sources de revenus du Conseil provenant des opérations comportant des obligations de prestation, par exemple des honoraires ou des redevances provenant de la vente de biens ou de la prestation de services, sont constatés lorsque le conseil satisfait à une obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les autres revenus provenant des opérations sans obligation de prestation, par exemple les amendes et les pénalités, sont constatés lorsque le conseil a le pouvoir de réclamer ou de conserver un afflux de ressources économiques et lorsqu'une opération ou un événement passé constitue un actif. Les montants reçus avant la fin de l'exercice qui seront constatés au cours de l'exercice suivant sont reportés et déclarés à titre de passif.

n) Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et des pertes de réévaluation jusqu'à ce que les instruments financiers évalués à la juste valeur soient décomptabilisés. À ce moment, le solde cumulé de gains et pertes de réévaluation rattaché à ces instruments est comptabilisé dans l'état des résultats.

Les actifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent de l'encaisse et quasi-espèces et des débiteurs.

Les passifs évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif se composent des emprunts temporaires, des créditeurs et charges à payer, des créditeurs – Gouvernement de l'Ontario et des dettes à long terme.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués à la juste valeur sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2024-2025

Les données budgétaires présentées dans ces états financiers consolidés se fondent sur les budgets de 2025 votés par le Conseil le 18 juin 2024. Ces montants budgétés ne sont pas audités par les auditeurs. Les montants sont fournis à des fins de comparaison. Le budget est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement de l'Ontario. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

3. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO – PAIEMENTS DE SUBVENTION DIFFÉRÉS

Le ministère de l'Éducation a mis en place une stratégie de gestion de la trésorerie à compter du 1^{er} septembre 2018. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère retarde une partie du versement de la subvention aux conseils scolaires lorsque l'excédent accumulé ajusté et les soldes des revenus reportés dépassent certains critères énoncés par le Ministère. Le solde des paiements de subvention différés à recevoir du gouvernement de l'Ontario au 31 août 2025 est de 21 175 986 \$ (2024 : 23 302 834 \$).

4. DÉBITEURS – GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO – IMMOBILISATIONS APPROUVÉES

Le gouvernement de l'Ontario a remplacé le financement variable des immobilisations par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le Conseil a reçu une subvention ponctuelle qui tient compte de l'endettement en date du 31 août 2010 et qui est corroborée par les programmes d'immobilisations existants. Le Conseil reçoit cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'endettement actuels. Le Conseil peut aussi se faire approuver d'autres subventions pour ses programmes d'immobilisations. Dans ce cas, ces montants seraient eux aussi comptabilisés dans les débiteurs.

Au 31 août 2025, le Conseil a un compte débiteur avec le gouvernement de l'Ontario s'élevant à 90 023 156 \$ (2024 : 98 737 563 \$) relatif aux subventions pour les immobilisations corporelles.

5. MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil dispose d'une marge de crédit de 25 000 000 \$, au taux préférentiel moins 0,5 %. En date du 31 août 2025, un montant de - \$ (2024 : - \$) a été avancé en rapport à cette marge de crédit.

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Les emprunts temporaires sont constitués de prêts à demande renouvelables en septembre et octobre 2025 et portant intérêt à un taux variant entre 3,34 % et 4,32 %. Le solde de ces prêts est de 22 595 216 \$ au 31 août 2025.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

7. REVENUS REPORTÉS

Les revenus affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation du gouvernement provincial ou selon une entente sont comptabilisés au même rythme que l'encourt des dépenses. Les revenus non comptabilisés en revenu dans l'exercice en cours sont reportés dans l'année subséquente et font partie intégrante des passifs de l'état consolidé de la situation financière.

Les revenus reportés affectés à des fins particulières par la législation, la réglementation ou une entente en date du 31 août 2025 sont les suivants :

	Solde au 31 août 2024	Montant grevé d'une affectation externe	Revenu constaté dans la période	Transfert aux apports en capital reportés	Solde au 31 août 2025
Fonctionnement					
Éducation spécialisée	1 842 055 \$	52 959 530 \$	54 801 585 \$	- \$	- \$
Vérification interne	558 018	805 469	845 691	-	517 796
Fonds pour les priorités et les partenariats (FPP)	669 732	12 665 646	12 940 327	-	395 051
Montant pour les langues autochtones	816 645	1 715 798	1 317 017	-	1 215 426
Santé mentale	43 065	1 100 324	1 077 414	-	65 975
Sécurité des élèves	-	995 690	995 690	-	-
Autres subventions	3 778 688	4 085 984	4 061 345	-	3 803 327
	7 708 203	74 328 441	76 039 069	-	5 997 575
Immobilisations					
Réfection des écoles, amélioration de la condition des écoles, éducation en milieu rural, IC mineures et intérêts	1 512 735	20 198 469	13 576 415	7 065 835	1 068 954
Installation d'accueil temporaire	13 332	179 368	-	192 700	-
Garderies	1 215 713	3 360 000	-	277 175	4 298 538
Produits des aliénations	329 018	-	-	-	329 018
Redevances d'aménagement scolaire	-	12 725 870	12 725 870	-	-
Autres	198 250	315 219	-	315 000	198 469
	3 269 048	36 778 926	26 302 285	7 850 710	5 894 979
	10 977 251 \$	111 107 367 \$	102 341 354 \$	7 850 710 \$	11 892 554 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Le Conseil offre certains avantages, y compris des prestations de retraite et d'autres avantages sociaux à certains groupes d'employés.

Le passif au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs		2025 Total		2024 Total
Obligation au titre des avantages sociaux futurs	32 031	\$	4 714 954	\$	4 746 985	\$	4 350 957
Perte actuarielle non amortie	(3 015)		-		(3 015)		(23 167)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	29 016	\$	4 714 954	\$	4 743 970	\$	4 327 790

La charge au titre des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs		2025 Total		2024 Total
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	-	\$	1 798 427	\$	1 798 427	\$	679 103
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	2 435		128 695		131 130		170 388
Amortissement des pertes (gains) actuariel(le)s	23 703		(269 352)		(245 649)		(209 135)
Charge ¹ au titre des avantages sociaux futurs	26 138	\$	1 657 770	\$	1 683 908	\$	640 356

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime à employeurs multiples, décrit ci-après.

La variation de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs se détaille comme suit :

	Prestations de retraite		Autres avantages sociaux futurs		2025 Total		2024 Total
Solde d'ouverture	102 134	\$	4 248 823	\$	4 350 957	\$	4 591 270
Coût des prestations pour l'exercice considéré	-		1 798 427		1 798 427		679 103
Intérêts sur l'obligation au titre des avantages sociaux futurs	2 435		128 695		131 130		170 388
Prestations versées	(76 089)		(1 191 639)		(1 267 728)		(846 267)
Perte (gain) actuariel(le)	3 551		(269 352)		(265 801)		(243 537)
Solde de fermeture	32 031	\$	4 714 954	\$	4 746 985	\$	4 350 957

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Prestations de retraite

- (i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignantes et les enseignants ainsi que les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime ne sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

- (ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les membres du personnel non enseignant du Conseil peuvent adhérer au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite regroupant plusieurs employeurs. Le régime procure des prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et leur taux de rémunération.

Les cotisations du Conseil équivalent aux cotisations des employés. Au cours de l'exercice clos le 31 août 2025, le Conseil a cotisé 7 488 590 \$ (2024 : 7 529 533 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime à employeurs multiples, les charges de prestation de retraite du Conseil sont limitées aux cotisations. Aucun passif découlant de ce régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du Conseil.

- (iii) Gratifications de retraite

Le Conseil procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le Conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées non financé. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du Conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

Autres avantages sociaux futurs

- (i) Congés de maladie cumulatifs

À la suite des changements apportés en 2012-2013 au régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée, les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de onze (11) crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les gains liés aux prestations versées sont de 95 921 \$ (coûts de 2024 : 15 235 \$).

- (ii) Assurance-vie à la retraite et d'assurance de soins de santé

Le Conseil continue d'offrir à certains employés des avantages au titre de l'assurance-vie, de l'assurance dentaire et de l'assurance-maladie après leur retraite jusqu'à l'âge de 65 ans. Ces cotisations sont fondées sur les antécédents du Conseil qui subventionne les cotisations des retraités. Le coût de ces prestations et le passif lié à ce régime sont établis à partir d'une évaluation actuarielle aux fins de la capitalisation. Ce régime d'avantages est non capitalisé.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (suite)

Autres avantages sociaux futurs (suite)

- (iii) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT)

Le Conseil est un employeur de l'annexe 2 aux termes des définitions données par la *Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail* et, à ce titre, assume la responsabilité du paiement de toutes les réclamations à ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Le Conseil ne capitalise pas ces obligations préalablement aux paiements faits en vertu de la Loi. Le coût des prestations et le passif au titre des prestations liées à ce régime sont capitalisés dans les présents états financiers consolidés du Conseil. Le Conseil possède une réserve pour la CSPAAT qui est d'un montant de 297 966 \$ au 31 août 2025 (2024 : 297 966 \$).

Hypothèses actuarielles

En raison de la complexité de l'évaluation des régimes, les évaluations actuarielles sont effectuées de façon périodique. Les passifs présentés dans les présents états financiers consolidés sont établis d'après les évaluations actuarielles réalisées au 31 août 2025.

Les hypothèses à caractère économique utilisées dans ces évaluations retenues par le Conseil sont les suivantes :

	2025	2024
Taux d'actualisation	3,8 %	3,8 %
Taux d'inflation à long terme	2,0 %	2,0 %
Hausse des coûts d'assurance de soins de santé	5,0 %	5,0 %

9. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les paiements de transfert du gouvernement de l'Ontario destinés à financer des immobilisations qui satisfont à la définition de ce qui constitue un passif sont considérés comme des apports en capital reportés (ACR). Ces montants sont constatés comme revenus à mesure que le passif est éliminé durant le cours de la vie utile des immobilisations en question.

	2025	2024
SOLDE AU DÉBUT	401 269 940 \$	376 364 627 \$
Ajouts nets aux apports en capital reportés	29 739 902	47 675 623
Revenu constaté dans la période	(24 527 734)	(22 770 310)
SOLDE À LA FIN	406 482 108 \$	401 269 940 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

10. DETTE À LONG TERME NETTE

La dette à long terme nette comptabilisée dans l'état consolidé de la situation financière comprend les éléments suivants :

	2025	2024
Office ontarien de financement – Débentures à versements échelonnés, émis à divers taux d'intérêt variant entre 2,99 % et 5,23 %, échéant entre 2031 et 2040	55 917 176 \$	59 780 549 \$
BNY Trust Company of Canada - Débentures à versements échelonnés, émis à divers taux d'intérêt variant entre 5,30 % et 5,80 %, échéant entre 2028 et 2029	11 584 276	13 910 317
Fédération des Caisses Desjardins - Débentures à versements échelonnés, émis à divers taux d'intérêt variant entre 4,91 % et 5,37 %, échéant entre 2026 et 2031	5 254 934	8 128 360
	72 756 386 \$	81 819 226 \$

Les versements sur la dette à long terme se feront comme suit au cours des prochains exercices :

	Capital	Intérêts	Total
2025-2026	8 423 817 \$	3 271 493 \$	11 695 310 \$
2026-2027	7 415 025	2 868 639	10 283 664
2027-2028	7 785 231	2 498 433	10 283 664
2028-2029	7 873 538	2 108 504	9 982 042
2029-2030	6 724 284	1 725 555	8 449 839
Après cette période	34 534 491	5 324 813	39 859 304
	72 756 386 \$	17 797 437 \$	90 553 823 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Le conseil actualise les obligations importantes s'il y a un niveau élevé de confiance concernant le montant et le moment du flux de trésorerie et que l'obligation ne sera pas réglée pendant au moins cinq ans à compter de la fin d'exercice. Le taux d'actualisation et d'inflation rendrait compte des risques spécifiques au passif de la mise hors service d'immobilisations.

Au 31 août 2025, la totalité des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont déclarées au coût historique sans actualisation.

Voici un rapprochement du passif pour l'OMHSI :

	2025	2024
Passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations au début de l'année	11 115 276 \$	10 768 190 \$
Passifs engagés au cours de l'année	4 675 000	8 499
Augmentation découlant de l'évolution de l'estimation des passifs	290 109	394 116
Augmentation des passifs en raison de la désactualisation	-	-
Passifs réglés au cours de l'année	(113 275)	(55 529)
Passifs pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations à la fin de l'année	15 967 110 \$	11 115 276 \$

Le conseil a procédé à un ajustement sous forme d'augmentation en fonction de l'inflation dans les estimations de 2,61 % au 31 mars 2025 (2024 : 3,66 %) conformément à la date de fin d'exercice du gouvernement provincial, pour tenir compte des coûts à cette date en fonction des estimations antérieures. Ce taux représente l'augmentation en pourcentage de l'Indice des prix de la construction de bâtiments au Canada (« IPCB ») au cours de l'année civile 2024, ainsi qu'un ajustement pour harmoniser le taux estimé qui a été utilisé au 31 mars 2024. Ce taux est utilisé pour mettre à jour les hypothèses sur les coûts faites dans les modèles d'établissement des coûts des OMSHI afin de tenir compte des coûts au 31 mars 2025. Étant donné que le taux au 31 mars de chaque année est déterminé en fonction de l'IPCB de l'année précédente qui se termine le 31 décembre, le taux est mis à jour le 31 mars suivant pour harmoniser le taux estimé de l'année précédente (fondé sur l'année civile 2023) avec le taux réel pour la période de 12 mois qui se termine le 31 mars 2024. Une autre évaluation a été menée sur les soldes du passif du Conseil au 31 août 2025 et aucun ajustement n'a été comptabilisé pour refléter d'autres changements au 31 août 2025.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coûts						
	Solde au 1 septembre 2024	Ajouts et transferts	Disposition	Réévaluation des OMHSI	Solde au 31 août 2025		
Terrains et bâtiments							
Terrains	120 920 407 \$	6 781 877 \$	- \$	- \$	127 702 284 \$		
Aménagements de terrains	4 963 510	436 020	(112 811)	-	5 286 719		
Bâtiments (40 ans)	647 663 760	19 096 206	-	290 109	667 050 075		
Autres bâtiments (20 ans)	17 086 486	695 099	-	-	17 781 585		
Structures non permanentes	27 388 612	8 188 189	-	-	35 576 801		
Construction en cours	8 865 373	11 809 920	-	-	20 675 293		
Améliorations locatives - bâtiments	5 154 857	201 287	-	-	5 356 144		
	832 043 005 \$	47 208 598 \$	(112 811) \$	290 109 \$	879 428 901 \$		
	Amortissement cumulé					Valeur comptable nette	
	Solde au 1 septembre 2024	Disposition et transferts	Amortissement	Aliénations, radiations des OMHSI et transferts	Solde au 31 août 2025	31 août 2025	31 août 2024
Terrains	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	127 702 284 \$	120 920 407 \$
Aménagements de terrains	3 105 765	(112 811)	338 247	-	3 331 201	1 955 518	1 857 745
Bâtiments (40 ans)	254 553 523	-	20 545 896	-	275 099 419	391 950 656	393 110 237
Autres bâtiments (20 ans)	1 734 970	-	881 607	-	2 616 577	15 165 008	15 351 516
Structures non permanentes	10 714 445	-	1 545 718	-	12 260 163	23 316 638	16 674 167
Construction en cours	-	-	-	-	-	20 675 293	8 865 373
Améliorations locatives - bâtiments	3 611 658	-	432 856	-	4 044 514	1 311 630	1 543 199
	273 720 361 \$	(112 811) \$	23 744 324 \$	- \$	297 351 874 \$	582 077 027 \$	558 322 644 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	Coûts				
	Solde au 1 septembre 2024	Ajouts et transferts	Disposition	Réévaluation des OMHSI	Solde au 31 août 2025
Autres					
Équipement	3 653 234 \$	35 358 \$	(448 312) \$	- \$	3 240 280 \$
Fournitures initiales	3 320 527	111 624	(385 626)	-	3 046 525
Mobiliers	1 950 248	85 935	-	-	2 036 183
Matériels informatiques	11 334 326	2 141 427	(3 598 487)	-	9 877 266
Logiciels	987 809	396 396	-	-	1 384 205
Véhicules	127 017	-	-	-	127 017
	21 373 161	2 770 740	(4 432 425)	-	19 711 476
Total	853 416 166 \$	49 979 338 \$	(4 545 236) \$	290 109 \$	899 140 377 \$

	Amortissement cumulé						
	Solde au 1 septembre 2024	Disposition et transferts	Amortissement	Aliénations, radiations des OMHSI et transferts	Solde au 31 août 2025	Valeur comptable nette	
						31 août 2025	31 août 2024
Équipement	2 209 681 \$	\$	286 032 \$	(448 312) \$	2 047 401 \$	1 192 879 \$	1 443 553 \$
Fournitures initiales	2 315 077	-	307 478	(385 626)	2 236 929	809 596	1 005 450
Mobiliers	799 686	-	200 754	-	1 000 440	1 035 743	1 150 562
Matériels informatiques	6 683 077	-	2 897 498	(3 598 487)	5 982 088	3 895 178	4 651 249
Logiciels	382 968	-	243 808	-	626 776	757 429	604 841
Véhicules	4 234	-	25 402	-	29 636	97 381	122 783
	12 394 723	-	3 960 972	(4 432 425)	11 923 270	7 788 206	8 978 438
Total	286 115 084 \$	(112 811) \$	27 705 296 \$	(4 432 425) \$	309 275 144 \$	589 865 233 \$	567 301 082 \$

Construction en cours

La construction en cours ayant une valeur de 20 675 293 \$ (2024 : 8 865 373 \$) n'a pas été amortie. L'amortissement de cet actif commencera lorsque les immobilisations corporelles sous-jacentes seront prêtes à être mises en service.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

13. EXCÉDENT ACCUMULÉ

L'excédent accumulé est constitué de :

	2025	2024
Excédent accumulé de fonctionnement aux fins de conformité		
Non affecté	- \$	2 889 002 \$
Montants limités pour utilisation future sur requête du Conseil	82 743 191	74 637 142
	82 743 191	77 526 144
Excédent (déficit) accumulé non disponible aux fins de conformité		
Avantages sociaux futurs	(2 196 277)	(2 196 277)
Intérêts à inscrire	(1 016 266)	(932 893)
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(6 576 683)	(6 024 045)
Activités scolaires	2 928 772	2 819 554
Investissements dans les immobilisations corporelles – terrains	122 692 863	106 474 903
	115 832 409	100 141 242
EXCÉDENT ACCUMULÉ	198 575 600 \$	177 667 386 \$

14. FINANCEMENT PRINCIPAL DE L'ÉDUCATION

Les conseils scolaires de l'Ontario reçoivent la majorité de leur financement du gouvernement provincial. Ce financement se présente sous deux formes : les subventions générales provinciales et les impôts municipaux sous forme d'impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Le gouvernement provincial fixe le taux des impôts fonciers prélevés aux fins scolaires. Les municipalités dans lesquelles le conseil scolaire exerce ses activités recueillent et remettent les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires au nom de la province de l'Ontario. La province de l'Ontario fournit un financement supplémentaire jusqu'au niveau fixé par les formules de financement de l'éducation. 86 % des revenus consolidés du conseil scolaire sont directement contrôlés par le gouvernement provincial par l'intermédiaire du financement principal de l'éducation. Les montants des paiements de ce financement sont les suivants :

	2025	2024
Subventions générales provinciales	418 166 246 \$	366 406 604 \$
Impôt foncier prélevé aux fins scolaires	50 397 779	49 876 392
Financement principal de l'éducation	468 564 025 \$	416 282 996 \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

15. CHARGES PAR OBJET

Les charges comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par objet sont comme suit :

	2025		2024
	Budget (note 2)	Réel	
Charges courantes			
Traitements et salaires	304 357 546 \$	337 145 734 \$	340 345 967 \$
Avantages sociaux	51 478 837	56 450 251	55 041 353
Perfectionnement du personnel	750 428	1 221 087	1 077 455
Fournitures et services	25 468 742	25 783 449	24 738 204
Frais d'intérêt	3 942 414	4 571 520	5 331 043
Location	1 049 800	1 345 321	1 297 942
Frais et services contractuels	46 604 327	51 256 414	51 498 991
Autres	8 181 852	11 318 659	11 232 249
Amortissement des immobilisations corporelles	24 181 044	27 705 296	24 978 317
	466 014 990	516 797 731	515 541 521
Activités scolaires	7 385 000	9 841 578	9 138 627
	473 399 990 \$	526 639 309 \$	524 680 148 \$

16. SERVICE DE LA DETTE ET INTÉRÊTS SUR LES PRÊTS

Les montants au titre du service de la dette et des intérêts sur les emprunts de capital se répartissent comme suit :

	2025	2024
Versements de capital sur la dette à long terme	9 062 840 \$	8 628 315 \$
Versements nets en capital sur les emprunts temporaires	331 359	-
Versements d'intérêt sur la dette à long terme et emprunts temporaires	4 571 520	5 331 043
	13 965 719 \$	13 959 358 \$

Les intérêts payés à l'Office ontarien de financement, une partie liée, sont de 2 539 903 \$ (2024 : 2 755 533 \$). Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les parties liées.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

17. FONDS D'ÉCHANGE D'ASSURANCE DES CONSEILS SCOLAIRES DE L'ONTARIO (OSBIE)

Le Conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (OSBIE), une compagnie d'assurance réciproque autorisée en vertu de la *Loi sur les assurances* de l'Ontario. L'OSBIE assure la responsabilité civile générale, les dommages matériels et certains autres risques. L'assurance responsabilité civile couvre un montant maximal de 27 000 000 \$ par événement. Les primes versées à l'OSBIE pour la police d'assurance se terminant le 31 décembre 2024 s'élevaient à 522 059 \$ (2023 : 570 841 \$).

Tout conseil scolaire souhaitant adhérer à l'OSBIE doit signer un accord d'échange d'assurance réciproque, en vertu duquel chaque membre s'engage pendant une période de cinq ans, dont l'actuelle période se terminera le 31 décembre 2026.

L'OSBIE gère les actifs de la compagnie réciproque, y compris les fonds de sûreté. Bien qu'aucun conseil scolaire individuel n'ait le droit d'accéder aux actifs de la compagnie réciproque, l'accord prévoit deux circonstances dans lesquelles un conseil scolaire, membre d'un groupe de souscription particulier, peut recevoir une partie des fonds accumulés de la compagnie réciproque.

- 1) Si le conseil d'administration détermine, à son entière discrétion, que l'échange a accumulé des fonds supérieurs à ceux nécessaires pour remplir les obligations de l'échange, en ce qui concerne les sinistres survenus au cours des années précédentes à l'égard du groupe de souscription, le conseil d'administration peut réduire le taux établi par calcul actuariel pour les polices d'assurance ou accorder des crédits de primes ou des participations aux assurés pour ce groupe de souscription au cours de toute année de souscription ultérieure.
- 2) À la fin de l'échange de contrats d'assurance réciproque au sein d'un groupe de souscription, les actifs liés au groupe de souscription, après paiement de toutes les obligations et après constitution d'une réserve adéquate pour les obligations futures, sont restitués à chaque souscripteur du groupe de souscription en fonction de son taux de participation; après la fin de l'échange, la réserve pour les obligations futures sera réévaluée de temps à autre et, lorsque toutes les obligations ont été acquittées, les actifs restants sont restitués sur la même base qu'à la fin de l'échange.

Si un conseil ou une autre organisation du conseil cesse de participer à l'échange de contrats d'assurance au sein d'un groupe de souscription ou de l'échange, il reste responsable de toute cotisation établie pendant ou après la cessation de sa participation pour les sinistres survenus avant la date de prise d'effet de la cessation de son adhésion au groupe de souscription ou à l'échange, à moins que le conseil d'administration ne prenne des dispositions satisfaisantes pour racheter cette obligation.

18. REMBOURSEMENT DES FONDS REÇUS DE LA FIDUCIE « 55 SCHOOL BOARD TRUST »

Une fiducie a été créée au cours de l'exercice clos le 31 août 2003 pour refinancer la dette non financée en permanence (NFP) de 55 conseils scolaires qui sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon les modalités de l'entente, la fiducie a remboursé la dette NFP, d'une somme de 11 236 809 \$, au Conseil. En considération, le Conseil a cédé à la fiducie toute subvention provinciale future payable en relation avec la dette NFP.

Par suite de l'entente indiquée ci-dessus, l'obligation liée à la dette NFP ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du Conseil. Les montants imputés de 837 190 \$ (2024 : 837 190 \$) en subventions concernant l'accord susmentionné pour l'année terminée le 31 août 2025 sont inscrits dans les présents états financiers consolidés.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

19. PARTENARIAT DANS LE CONSORTIUM DE TRANSPORT SCOLAIRE D'OTTAWA

Le 28 mai 2011, le Consortium de transport scolaire d'Ottawa a été constitué sans capital-actions en vertu de la *Loi sur les personnes morales de l'Ontario*. À cette même date, le Conseil a conclu une entente avec le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région.

Cette entente a été signée pour accroître l'efficacité et l'efficience sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution du Consortium de transport scolaire d'Ottawa, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation du Consortium de transport scolaire d'Ottawa sont prises en commun. Aucun partenaire n'est en mesure d'exercer un contrôle unilatéral.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du Conseil au moyen desquels la part du Conseil par rapport aux actifs, aux passifs, aux revenus et aux charges du Consortium est intégrée dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les états financiers sommaires du Consortium de transport sont les suivants :

	2025		2024	
	Total	Quote-part	Total	Quote-part
Situation financière :				
Actifs financiers	4 702 112 \$	3 056 373 \$	4 598 753 \$	2 966 196 \$
Passifs	4 702 112	3 056 373	4 598 753	2 966 196
Excédent accumulé	- \$	- \$	- \$	- \$
Résultats :				
Revenus	42 160 413 \$	27 404 268 \$	40 345 274 \$	26 022 702 \$
Charges	42 160 413	27 404 268	40 345 274	26 022 702
Excédent de l'exercice	-	-	-	-
Excédent accumulé au début de l'exercice	-	-	-	-
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	- \$	- \$	- \$	- \$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

20. PARTENARIAT – BÂTIMENT AYANT DEUX ÉCOLES JOINTES À KINGSTON

En 2017, le Conseil et le Conseil des écoles publiques de l'Est de l'Ontario (CEPEO) ont conclu une entente de partenariat pour un projet conjoint de construction pour un bâtiment ayant deux écoles jointes à Kingston. Le nouveau bâtiment abrite l'École secondaire catholique Marie-Rivier et l'École secondaire publique Mille-Îles. Selon les termes de l'entente conclue entre les deux conseils, ceux-ci exercent un contrôle partagé sur ce nouveau bâtiment.

Par conséquent, tous les actifs relatifs à ce projet sont comptabilisés dans les états financiers consolidés du Conseil selon la méthode de la consolidation proportionnelle par laquelle le Conseil comptabilise uniquement sa part des actifs sous contrôle conjoint.

La part des actifs comptabilisés par le Conseil se présente comme suit :

	2025		2024	
Terrain	3 623 058	\$	3 501 235	\$
Bâtiments (40 ans)	15 481 595		15 772 126	
	19 104 653	\$	19 273 361	\$

21. FONDATION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST DE L'ONTARIO

La Fondation des écoles catholiques du Centre-Est (la Fondation) de l'Ontario est un organisme à but non lucratif constitué en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*. La Fondation a pour objectif de soulager la pauvreté en subvenant aux besoins essentiels des élèves provenant de familles à faible revenu dans les écoles catholiques du Centre-Est de l'Ontario. La Fondation et le Conseil sont des entités apparentées puisque la totalité des employés de la Fondation sont des employés du Conseil. De plus, certains membres du conseil d'administration de la Fondation sont également des conseillers scolaires du Conseil ou occupent un poste de haute direction au Conseil. Par conséquent, le Conseil a la capacité d'influencer la gestion et l'élaboration des politiques de la Fondation. La Fondation est consolidée dans les états financiers consolidés du Conseil.

Les états financiers sommaires de la Fondation sont les suivants :

	2025		2024	
Situation financière				
Actif	448 804	\$	391 646	\$
Passif	83 885	\$	82 535	\$
Actif net – non affecté	244 919	\$	193 299	\$
Actif net – affection interne	120 000	\$	115 812	\$
État des résultats				
Produits	198 396	\$	181 123	\$
Charges	139 729		135 311	
Excédent de l'exercice	58 667	\$	45 812	\$

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

22. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS ET ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil fait l'objet de diverses réclamations dont il ne peut prédire les résultats avec certitude. En ce qui a trait aux réclamations en date du 31 août 2025, la direction est d'avis qu'elles ne devraient pas avoir de répercussions importantes sur la situation financière du Conseil. Advenant le cas où le Conseil aurait à déboursé un montant lié à ces réclamations, il serait imputé aux résultats de l'exercice en cours.

Des contrats d'une somme de 48 343 430 \$ liés à dix-neuf (19) projets de construction ont été engagés, dont une somme de 14 958 096 \$ qui n'avait pas été déboursée au 31 août 2025.

De plus, le Conseil s'est engagé en vertu de lettres de garantie totalisant 3 112 977 \$ en date du 31 août 2025.

Le Conseil est locataire de bâtiments en vertu de baux venant à échéance entre 2026 et 2033. Les loyers minimaux futurs totalisent 2 517 320 \$ et les versements approximatifs à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

2026	985 800 \$
2027	664 100 \$
2028	103 800 \$
2029	120 100 \$
2030	136 400 \$
Autres	507 120 \$

23. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques découlant des instruments financiers et gestion du risque

Le Conseil est exposé à toute une gamme de risques financiers, notamment le risque de crédit, risque de liquidité et risque de taux d'intérêt. Le programme global de gestion du risque du conseil est axé sur l'imprévisibilité des marchés financiers et vise à réduire au maximum les effets néfastes potentiels sur le rendement financier du conseil.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les risques de crédit potentiels pour le Conseil sont principalement liés aux débiteurs, incluant les débiteurs du Gouvernement de l'Ontario.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière des débiteurs. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie de ses débiteurs. En raison de la nature des débiteurs, le Conseil croit que le risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit correspond aux montants présentés à l'état de la situation financière au 31 août.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

23. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des passifs financiers, mais comme le Conseil prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se retrouve aux notes 6 et 10.

Le Conseil, à son avis, n'est pas exposé à un risque important touchant les taux d'intérêt.

L'effet sur les passifs financiers d'une augmentation (diminution) de taux d'intérêt égale à 1 % au cours de l'exercice aurait réduit (augmenté) d'environ 10 000 \$ l'excédent annuel lié aux activités de 2025.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux emprunts temporaires, créditeurs et charges à payer et créditeurs – Gouvernement de l'Ontario sont exigibles au courant du prochain exercice et ceux relatifs aux dettes à long terme nette sont détaillés à la note 10.

CONSEIL DES ÉCOLES CATHOLIQUES DU CENTRE-EST

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2025

24. MODIFICATIONS FUTURES DE NORMES COMPTABLES

Le Conseil évalue actuellement les effets des nouvelles normes à venir et l'ampleur de leurs répercussions sur ses états financiers. Voici les normes applicables aux exercices financiers commençant le ou après le 1^{er} avril 2026 (en vigueur pour le Conseil à partir du 1^{er} septembre 2026) :

Cadre conceptuel de l'information financière dans le secteur public et le Chapitre SP 1202 Présentation des états financiers

Le Cadre modifié et le nouveau chapitre actualisent et clarifient certains concepts, exigences et fondements touchant la préparation et la présentation de l'information financière. Bien que le Cadre conceptuel ne soit pas une norme et qu'il n'ait pas préséance sur les normes précises, il peut préciser certaines exigences et aura aussi un impact sur le développement des normes futures. Il définit mieux :

- les caractéristiques des entités du secteur publiques;
- l'objectif de l'information financière;
- le rôle des états financiers;
- le fondement des états financiers;
- les objectifs des états financiers;
- les caractéristiques qualitatives des informations;
- les éléments constitutifs des états financiers;
- la comptabilisation et mesure dans les états financiers;
- les concepts de présentation.

Ce modèle de communication de l'information financière fournit des directives sur la manière dont l'information doit être présentée dans les états financiers et remplacera la norme SP 1201 – Présentation des états financiers. Le modèle devrait être mis en œuvre de manière rétroactive avec retraitement des montants des années précédentes.

Les principaux changements sont les suivants :

- État de la situation financière restructuré;
- Ajout des passifs financiers et non financiers;
- Modification de la définition des actifs non financiers;
- Nouvelles composantes des actifs nets accumulés – autres et du capital-actions émis;
- Clarification de la présentation des données comparatives budgétaires dans l'état des résultats;
- La dette nette a été transférée dans son propre état;
- Le nom de l'indicateur de dette nette a été changé;
- Le calcul de la dette nette a été révisé;
- L'état de la variation de la dette nette a été supprimé;
- Nouvel état des actifs/passifs financiers nets;
- Nouvel état des variations des passifs et actifs nets;
- Les opérations de financement sont présentées séparément des opérations d'exploitation, de capital et d'investissement dans l'état des flux de trésorerie.